

L'ajournement

● (1810)

Notre dernière commission royale d'enquête sur la concentration des sociétés a vu le jour en 1975. Elle a été établie à cause de la menace que faisait peser la Power Corporation lorsqu'elle s'est proposé d'acquérir Argus qui détenait des sociétés comme CFRB, Dominion Stores et ainsi de suite. Cette commission en est venue à la conclusion qu'une telle acquisition ne menaçait pas vraiment la concurrence sur le marché. Rien n'a été fait par conséquent.

Je suis convaincu que si nous examinons de près ce qui s'est passé depuis cinq ans, nous constaterions que la vague de fusions et d'acquisitions s'est accélérée. Un professeur de l'Université Dalhousie a récemment déclaré que l'échelle de nos 20 dernières fusions était à peu près deux fois et demi plus élevée qu'aux États-Unis. Je pense qu'il est temps de passer à l'action. Le gouvernement a pris certaines mesures. Le projet de loi C-91 qui a fait l'objet d'une discussion approfondie aujourd'hui est un pas dans la bonne direction. Je ne pense toutefois pas qu'il ait été rédigé en songeant à la menace présentée par d'énormes conglomerats disposant de pouvoirs si gigantesques. Je ne crois pas qu'il comporte de dispositions d'annulation.

Aujourd'hui, la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) a présenté un autre projet de loi important. Le projet de loi C-103 comporte effectivement le genre de pouvoir que je souhaite. Il pourrait bloquer sur place la transaction Imasco. Je crois qu'en vertu de l'article 48.19, Imasco aurait besoin de l'approbation écrite du ministre pour consommer la transaction. Je tiens à dire publiquement que je suis fortement opposé à cette fusion. L'une des meilleures et des plus grandes compagnies de fiducie, avec un actif de bien plus de 20 milliards de dollars, risque d'être engloutie par ce groupe, et qui sait l'usage qui pourrait être fait de ses énormes dépôts.

J'aimerais aussi à propos de ces absorptions vous parler des pertes d'emplois. Beaucoup trop souvent, ces fusions et ces acquisitions se traduisent par la disparition de centaines et de milliers d'emplois. C'est ce qu'on appelle la «rationalisation». On l'a constaté récemment avec la fusion de Canada Permanent et de Canada Trust. On n'a plus eu besoin de centaines d'employés aux sièges des sociétés et dans les succursales. Si les deux sociétés avaient des succursales dans le même coin, l'une d'entre elles disparaissait au nom de l'efficacité, avec les pertes d'emplois que cela entraînait.

Il y a des justifications, comme les économies d'échelle. Pour être concurrentiels au niveau mondial nous avons besoin de grandes sociétés, mais il ne faut pas que ce soit aux dépens de milliers d'emplois ou aux dépens de la concurrence. Nous n'avons certainement pas besoin de lois permettant un financement par les consommateurs, non seulement sous forme de dépôts, mais sous forme de dégrèvements fiscaux parce qu'on accorde aux grandes sociétés une concession fiscale de 500 millions de dollars.

Bref, je recommande le plus énergiquement possible que le sujet fasse l'objet d'une nouvelle étude à cause de ces activités des cinq dernières années. Je ne sais pas vraiment si une commission royale serait l'instrument idéal, mais c'est celui que je

préconise. Si l'examen est confié à un comité des finances ou à un comité spécial, ce comité devra recevoir les moyens financiers et le personnel nécessaire pour entreprendre une étude en profondeur. Nous ne saurions nous contenter d'une étude superficielle d'une question aussi grave. J'espère que le gouvernement va agir en ce sens. Le train est en marche. Nous ne pouvons pas attendre indéfiniment. Nous devons nous plonger dans une étude approfondie de cette question importante afin de protéger les consommateurs canadiens.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député de Don Valley-Est (M. Attewell) n'a jamais hésité à défendre les intérêts des consommateurs. Les deux événements qui se sont produits à la Chambre aujourd'hui ne vont pas manquer d'éclairer un problème grave, vaste et compliqué. Je veux parler de la présentation du projet de loi C-91 par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) et de celle du projet de loi C-103 par la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall), deux mesures que le député de Don Valley-Est a mentionnées.

Pendant de nombreuses années, nous avons tenté désespérément, non pas une fois, deux fois ou trois fois mais de nombreuses fois—l'ancien gouvernement y a en fait travaillé pendant 16 ans—d'apporter des changements majeurs à la loi sur la concurrence. Nous l'avons fait en réaction aux sociétés qui avaient pris ou étaient sur le point de prendre une place dominante sur le marché par des fusions, créant ainsi une concurrence injuste pour les petites entreprises en difficulté.

Je crois que l'avis préalable prévu dans le projet de loi C-91 répond à une grande partie des questions que soulève le député. Les grandes entreprises dont l'actif collectif total dépasse 500 millions de dollars ne pourront plus fusionner sans passer par le tribunal que constitue la nouvelle loi. Si le chiffre d'affaires ou l'actif de l'une ou l'autre des deux sociétés qui fusionnent dépasse 35 millions de dollars, elles devront se conformer à cette exigence du préavis. Dans un délai approximatif de 21 jours, le gouvernement, par l'entremise du tribunal, aura la possibilité de se prononcer sur les tenants et les aboutissants de ce fusionnement. Je crois que le chiffre de 35 millions de dollars résoud à lui seul les problèmes que le député signale à la Chambre. Aux termes de la disposition concernant le préavis, nous allons pouvoir vérifier premièrement si la transaction a ou non des incidences négatives sur les affaires.

La seule exception, c'est que nous permettrons la fusion de sociétés qui créeront peut-être une position dominante pour faciliter les exportations. Il faudrait par conséquent qu'une telle fusion nous permette d'améliorer notre compétitivité à l'échelle mondiale. La fusion serait alors possible.

Nous étudions sérieusement la situation. J'ai bon espoir, comme le ministre de la Consommation et des Corporations, que les députés de tous les partis se rendent compte qu'après 75 ans, notre loi sur la concurrence est désuète et qu'il est temps d'accorder une meilleure protection aux consommateurs et aux petites entreprises.